



Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 23 octobre 2020

5^{ème} Commission

N° CP-2020-10-5-1

Service instructeur

DEAA - direction europe, attractivité et
aménagement

Service consulté

ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES POLES TERRITORIAUX ET DES PAYS (ANPP)

Résumé : Il vous est proposé d'adhérer à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) qui représente et fédère les territoires de projets. Cette adhésion permettra au Département, collectivité au service des solidarités territoriales, de mieux s'inscrire dans les démarches de progrès et d'échange partenariales. La cotisation annuelle est fixée à 1 000 € pour les départements et la "Charte ANPP - Adhérents" qui vous est soumise prévoit des engagements réciproques de coopération.

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) représente et fédère les Territoires de projets : Pays et Pôles territoriaux, leurs Conseils de développement et les GAL, dans une démarche globale, stratégique et prospective.

Elle a pour mission de mutualiser les expériences entre ces territoires et d'être le support d'un échange permanent d'informations et de bonnes pratiques entre eux, entre leurs représentants et ceux des collectivités locales, de l'État et des acteurs locaux. L'Association accompagne ses adhérents dans leurs actions et porte leurs contributions auprès des Pouvoirs Publics à partir de la remontée des pratiques de terrain.

Elle regroupe plus de 70 % des Pôles territoriaux et des Pays, s'appuie sur leur implication dans différents types de travaux (groupes de travail, réunions thématiques, enquêtes...) et bénéficie d'un partenariat avec un grand nombre de Régions, partenaires contractuels des Pays, avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle a sollicité le Département pour adhérer à sa structure associative, ce qui représente une cotisation annuelle de 1 000 €. Le Département serait représenté à l'Assemblée générale par son Président (ou son représentant).

Le Conseil départemental du Haut-Rhin, particulièrement engagé au titre de la Solidarité territoriale auprès des collectivités et structures publiques et associatives, est sensible aux démarches de progrès et d'échanges entre les territoires.

Au vu des missions de l'association qui pourraient enrichir les réflexions des politiques publiques de notre collectivité, il apparaît pertinent d'adhérer à l'ANPP, ce qui représente une cotisation annuelle de 1 000 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget et il vous est proposé d'approuver cette adhésion ainsi que la « Charte ANPP - Adhérents » qui est inhérente à celle-ci.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'adhésion du Département à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP),
- D'approuver la « Charte ANPP - Adhérents » et les engagements réciproques de l'association et de chacun de ses membres qui y apparaissent, inhérente à l'adhésion, jointe en annexe, et de m'autoriser à signer le bulletin d'adhésion ci-annexé et plus généralement, tout document nécessaire à cette adhésion,
- D'approuver la dépense de 1 000 euros à titre de cotisation à l'ANPP pour 2020.

Les crédits seront prélevés sur le programme F634 – chapitre 011 – fonction 71 – nature 6281, programme 2856 service 006 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH